

/ LE CPA : qu'en pensent les entrepreneurs-salariés ?

Contributions de Jean-Pierre QUAZZA, Charlotte DUDIGNAC et Emilie SALLE

INTRODUCTION : LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE

A l'initiative de Port parallèle et de Coopérer pour Entreprendre, une vingtaine d'entrepreneurs salariés de la Coopérative d'Activité et d'Emploi se sont réunis le 17 Février 2016 dans les locaux de Port Parallèle afin d'échanger autour du projet de Compte Personnel d'Activité, inscrit dans le projet de loi portant sur le travail et l'emploi.

En introduction, Rémi Darmon, du cabinet de la ministre, rappelle qu'en avril 2015 avait été décidé le principe d'un compte qui rassemblerait l'ensemble des droits sociaux pour permettre en particulier aux personnes de réaliser un projet personnel, y compris une création d'activité.

- Dans la phase actuelle il y a un débat public pour faire remonter les besoins. Cette phase d'expression des besoins doit s'étendre de fin janvier au 20 mars 2016.

- L'ouverture des comptes personnels est prévue pour 1^{er} janvier 2017.

Ce qui est recherché, et ce qui pourrait être utile dans la phase actuelle, c'est de comprendre la réalité des parcours, ce qui a constitué une gêne ou un frein dans les parcours personnels, ce qui a été réussi, ce qui n'a pas été réussi, les lacunes que devra combler le CPA.

QU'EN PENSENT LES ENTREPRENEURS-SALARIES ?

PARTICIPANT # 1

Après 17 ans dans une grande entreprise multinationale française, je l'ai quittée pour me mettre à son compte en tant que formateur consultant. J'ai réfléchi à mon projet et à la manière de la mener. Quelles ont été mes difficultés ? Je disposais de 86 heures sur mon CPF. Je comptais utiliser ce crédit pour une formation en coaching. Mais je n'ai pas eu la possibilité de les utiliser au regard de compétences très classiques et basiques qui m'ont été proposées. Mes interlocuteurs ne savaient rien du domaine dans lequel que je voulais me former, ni ce qu'il était possible de faire en 86 heures. Au final je ne sais pas comment les utiliser.

PARTICIPANT # 2

Je suis consultante en stratégie d'entreprise. Après 30 ans passés en entreprise je suis allée chez Pôle Emploi pour faire une formation. J'ai rencontré les mêmes problèmes que l'intervenant précédent. Il m'a été indiqué que le montant des formations que je demandais était trop onéreux. Mon interlocuteur ne voyait d'ailleurs pas l'intérêt que j'accède à des formations « étant donné que j'avais déjà un bon bagage ».

PARTICIPANT # 3

J'accompagne des managers pour qu'ils travaillent mieux avec leurs équipes. J'ai été salariée 22 ans. J'ai utilisé des indemnités de licenciement pour ma reconversion. J'avais 120 heures de DIF. Mais Pôle Emploi ne prend pas en compte la dimension coaching. J'aurais aimé compléter le montant de la formation, mais ils (Pôle Emploi) ne veulent pas qu'on ait cette possibilité de compléter.

PARTICIPANT # 4

J'ai souhaité me convertir dans l'accompagnement à la VAE. Je me suis donc formée à la VAE, dans la finalité de mon projet et j'ai utilisé mon DIF. La formation à laquelle je me suis formée était valorisée à 98 heures. Mais j'ai perdu les 20 heures qui me restaient, car on doit utiliser tout le crédit d'heures en une seule fois (il n'y a pas de possibilité de conserver un « avoir »).

J'ai demandé l'AIF (aide individuelle à la formation) qui n'a pas reconnu la pertinence de mon projet.

PARTICIPANT # 5

Je suis journaliste. J'ai commencé comme pigiste, j'ai été pendant 6 ans dans une rédaction en chef de site web. Il y a un an, j'ai souhaité me convertir dans des activités autour de l'écriture, avec une formation au métier de biographe. Pôle Emploi m'a proposé une formation en boucherie-charcuterie.

PARTICIPANT # 6

J'ai eu parcours en milieu anglo-saxon. Aujourd'hui je fais du soutien administratif auprès d'entreprises (métiers d'art et start up). Mais j'ai perdu de nombreuses heures en quittant son entreprise. J'ai aujourd'hui 80 et quelques heures.

PARTICIPANT # 7

Actuellement, je fais du conseil en communication auprès des TPE. J'ai travaillé pendant 15 ans comme salariée, je suis partie en 2007 avec un DIF, les heures ont été converties en indemnités de départ. Je les ai donc utilisés à ma convenance, mais je n'ai pas pu bénéficier d'un financement complémentaire. Une fois la nouvelle activité commencée, il est impossible de commencer une formation. Quand on quitte la sphère de Pôle Emploi, on n'a absolument aucune possibilité d'avoir des formations financées.

PARTICIPANT # 8

Je suis formatrice dans le domaine médico-social. Licenciée en 2009, j'ai voulu utiliser le DIF comme elle je le souhaitais. Pôle Emploi m'a payé une formation (dans le cadre d'un projet de formation). Actuellement, en tant qu'entrepreneur, je dois faire une formation, qui m'est demandée de façon institutionnelle, mais je ne sais pas comment le faire.

PARTICIPANT # 9

En tant que consultante santé, après un licenciement économique, j'ai eu un financement pour continuer une formation déjà entamée. Le financement s'est fait par mon OPCA de référence, le reste par l'AIF.

PARTICIPANT # 10

Mes droits au DIF ont été intégrés dans les accords liés à un licenciement économique, mais je n'ai pas pu en bénéficier. Concernant Pôle Emploi, à partir d'un certain âge, ils essaient de décourager les gens en diffusant de l'information partielle. J'estime avoir été très mal informé, et avoir perdu beaucoup de temps. De plus ils maîtrisent très mal le référentiel de compétences.

PARTICIPANT # 11

J'ai été salarié jusqu'à la fin 2015. Lorsque j'ai quitté mon entreprise, à aucun moment je n'ai été informé par mon entreprise sur mon droit à la formation.



PARTICIPANT # 12

Je suis graphiste indépendant depuis mai. Parallèlement au graphisme, j'ai eu envie de travailler dans le domaine des déchets. Mais je suis très éloigné des formations, je n'y ai pas droit.

PARTICIPANT # 13

J'ai vécu un début de burn out en tant que directeur achats et logistique. Actuellement, je monte ma boîte dans le domaine du bien être (je pratique le massage depuis plus de 17 ans). Je n'ai pas eu beaucoup d'aide et j'en n'ai pas demandé. La seule vraie info que j'ai eue, je l'ai obtenue par l'APEC, qui semble disposer d'un meilleur niveau d'information.

LES RECOMMANDATIONS DES ENTREPRENEURS-SALARIES DE LA COOPERATIVE D'ACTIVITE ET D'EMPLOI.

A la suite de ce premier « tour de table », d'environ une heure, il est proposé aux participants de se retrouver en sous-groupes, de façon à explorer ce qui, selon eux, pourrait (ou aurait pu) contribuer à une meilleur prise en compte de leurs besoins dans la situation de transition qui est la leur. Après un échange d'environ 45 minutes, les représentants de chaque sous-groupe livrent leurs recommandations.

GROUPE #1

Les propositions sont les suivantes :

- décroisonner les organismes de formation et de collecte (par exemple les OPCA) car il existe des compétitions entre organismes, le faire plutôt main dans la main pour plus de clarté entre et par les organismes.
- clarifier les missions de pôle emploi
- pôle emploi accepte les formations mais il y a des disparités entre les agences, elles ne semblent pas suivre les mêmes règles, ce qui peut entraîner une sorte de « discrimination territoriale ».
- responsabiliser la personne, la rendre plus autonome, la traiter d'une façon globale, avoir un identifiant unique pour la formation (par exemple : le numéro de sécurité sociale, pour faciliter le processus et retrouver les personnes).
- prendre exemple sur la flexi-sécurité en Scandinavie : suivi plus poussé, avec un contrôle qualité de tout ce qui est formation pour s'assurer que les choses se déroulent bien.
- dans le cadre d'une reconversion : possibilité de choisir l'organisme d'accompagnement.
- reconversion : ne pas être mélangé avec des participants qui ont des maturités professionnelles différentes au sein d'une formation de reconversion.
- mieux informer les individus sur leurs droits
- on n'a qu'une très faible connaissance des droits et très peu d'informations sur le CPF.
- notre proposition : partir de quelque chose de très simple, pour voir quelles sont les droits, par exemple un tableau de bord pour faciliter l'aide à la décision, incluant la liste des démarches administratives associées.
- faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise
- accès aux CAE : difficulté à faire la différence entre les différentes structures d'accompagnement.
- difficultés financières si on n'a pas de droit.
- pas vraiment de conseil : à partir du moment où sont dans une CAE, on se sent complètement lâché.
- pour Pôle Emploi, l'enjeu est de personnaliser l'accompagnement pour mieux réorienter en amont.
- validation des compétences
- on a beaucoup de choses qui existent pour se former, mais peu pour valider les compétences.

- les CAE devraient permettre de valider les compétences.
- consolider sur des choses très précises, des formations courtes, micro modules, pour faire des cubes, et pouvoir compléter. C'est un investissement, un enjeu majeur.
- en ce qui concerne le temps, ce n'est pas un problème, on se débrouille.

GROUPE # 2

- Il y a une vraie difficulté de sortir du salariat. Il faut permettre à l'entrepreneur d'être acteur de sa vie professionnelle.
- Pôle emploi ne maîtrise pas la notion d'entrepreneuriat et méconnaît les besoins. Il faudrait former les conseillers aux différentes formes du salariat
- Il convient de tenir compte des compétences de la personne lorsqu'on lui fait une proposition.
- Il serait utile de créer un centre d'information pour adultes (du type CIO pour les jeunes) : pourquoi pas une plate-forme dématérialisée, avec un point d'entrée unique pour aider l'entrepreneur à finaliser son projet, trouver les formations, faire le lien avec les structures d'accompagnement et constituer une passerelle pour les entrepreneurs. En termes d'information, il serait bon d'avoir les mêmes informations et accessibilités dans les différents pôles emploi. Il serait également nécessaire de rendre plus accessibles les différents financements
- avoir des experts métiers (peut être en lien avec un organisme extérieur) pour avoir un meilleur suivi individuel.
- un chantier sur les compétences entrepreneuriales.

GROUPE # 3

- d'une certaine manière, il y a trop d'informations, trop de possibilités mal hiérarchisées. Il faudrait regrouper les informations, les aides et les services sur une même plateforme pour clarifier sa propre situation.
- lorsqu'on sort de l'entreprise, que l'on est « à la rue », comment savoir tout ce qu'on peut faire, il y a des degrés, des niveaux d'informations. Il y a une frustration de découvrir trop tard nos droits et un manque de connaissances ; l'accès à l'information sur les formations est éparpillé.
- en termes de recommandations, il conviendrait :
- de démarrer beaucoup plus en amont.
- d'obtenir une validation des compétences.
- de pouvoir se former sur des formations courtes et extrêmement précises.
- d'ajouter aux formations disponibles quelque chose sur la posture et les compétences entrepreneuriales.